

Vous allez être hospitalisé(e)
**Guide des
démarches administratives**



*Vous allez être hospitalisé(e) dans un service
du Centre hospitalier René-Dubos.*

*Dès maintenant, ou au plus tard une semaine
avant la date de votre hospitalisation, vous devez vous présenter
impérativement au Bureau des Admissions pour réaliser votre
pré-admission muni(e) des documents suivants :*

- ✓ **Votre convocation pour votre hospitalisation**
- ✓ **Votre pièce d'identité officielle qui peut être :**
 - Carte Nationale d'identité française ou étrangère
 - Passeport
 - Carte de résident
 - Carte de séjour

Pour les enfants ne possédant pas de carte d'identité : la pièce d'identité de la personne ayant l'autorité parentale ou son représentant légal, ainsi que le livret de famille et le cas échéant, le jugement de divorce.

- ✓ **Votre Carte vitale mise à jour ou Attestation papier en cours de validité, ou attestation de prise en charge d'un organisme tiers-payeur (CMU, AME...).**
- ✓ **Votre Carte de mutuelle en cours de validité, (le Bureau des Admissions se chargera d'effectuer la demande de prise en charge auprès de votre organisme),**
- ✓ **Votre justificatif de domicile récent (quittance de loyer, quittance EDF ou de téléphone...).**

Si une Consultation d'Anesthésie est nécessaire, nous vous remercions de bien vouloir :

- Vous présenter, **30 minutes avant l'heure de votre rendez-vous**, aux Caisses des Consultations externes situées à gauche dans le hall d'entrée du Bâtiment Femme-Enfant
- Vous présenter ensuite au Secrétariat de la consultation d'Anesthésie, située à droite dans le hall d'entrée de ce même bâtiment, pour consulter le médecin anesthésiste
- *L'enfant mineur doit être accompagné d'un des parents afin de signer l'autorisation d'opérer*
- **Avant de quitter l'hôpital**, retourner aux Caisses des Consultations externes, muni(e) de vos étiquettes afin de procéder au règlement de votre consultation.

Le jour de votre hospitalisation

- Nous vous remercions de vous rendre dans le service d'hospitalisation à l'heure indiquée sur votre convocation. Vous serez accueilli(e) par un membre de l'équipe qui vous installera dans votre chambre.
- Pour votre sécurité, un bracelet d'identification vous sera posé. Il comporte uniquement des informations liées à votre identité et au service d'hospitalisation. Il permet à l'ensemble des professionnels de santé de s'assurer de votre identité tout au long de votre séjour.

Le jour de votre sortie

- **Vous devrez obligatoirement vous présenter au Bureau des Admissions** muni(e) de :
 - votre autorisation médicale de sortie remise par un membre du service d'hospitalisation,
 - votre pièce d'identité (ou photocopie lisible)

Une autorisation administrative de sortie sera apposée sur votre autorisation médicale de sortie.

Il vous sera remis à cette occasion, un bulletin d'hospitalisation justifiant votre séjour.

- **Vous devrez présenter cette autorisation dans le service d'hospitalisation.** Il vous sera remis vos documents et ordonnances de sortie.

Dans certains cas, votre sortie peut être anticipée dès votre consultation ou votre admission en service d'hospitalisation.

Nous vous informons que si vous êtes pris(e) en charge par une société d'ambulance, vous êtes en droit de demander l'assistance de l'ambulancier pour réaliser toutes ces démarches administratives.

• Nous vous conseillons d'éviter d'apporter des valeurs et objets personnels durant votre séjour.
• Nous vous remercions de votre collaboration à votre prise en charge.

BUREAUX DES ADMISSIONS

- **Bâtiment Médico-Chirurgical (Rez-de-Chaussée)**

Ouvert du Lundi au Vendredi de 08H00 à 17H20

Le Samedi de 09H00 à 15H45

☎ 01 30 75 40 40

Postes : 55.00 - 55.01 ou 55.02

- **Bâtiment Femme-Enfant (Rez-de-Chaussée)**

Ouvert du Lundi au Vendredi de 08H30 à 16H50

☎ 01 30 75 40 40

Postes : 59.34 - 55.05 ou 59.49

📠 01 30 75 48 56



Centre Hospitalier René-Dubos

6, Avenue de l'Île-de-France - CS 90079 Pontoise

95303 CERGY-PONTOISE Cédex

Tél: 01 30 75 40 40 - www.ch-pontoise.fr